

## Cession à Grand Besançon Habitat - 7, Avenue Ile de France à Besançon

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La Ville de Besançon avait donné son accord à Grand Besançon Habitat pour construire l'extension de son agence sise 7, Avenue de l'Ile de France, sur le terrain communal adjacent, cadastrée section EO n°231.

Il s'agit donc aujourd'hui de régulariser la cession du terrain nécessaire à cette opération.

Ainsi la Ville cède gratuitement à Grand Besançon Habitat une surface de 130 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section EO n°231, évaluée par France Domaine au prix de 3900 €.

Les frais d'acte seront à la charge de Grand Besançon Habitat.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P 87117.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir,
- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, les écritures budgétaires d'ordre constatant la cession gratuite du terrain :

\* 3 900 € en dépenses au chapitre 041.01.2044.501.20200,

\* 3 900 € en recettes au chapitre 041.01.2111.501.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, M. GHEZALI et Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*